

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

DONGES le 12 octobre 2021

Marie Aline LE CLER
1 LE LARRON
44480 DONGES

tél/ 0688766453
adzrp44@gmail.com

à Madame la Rédactrice,
Monsieur le Rédacteur

Prière insérer

Pourquoi une omerta sur le benzène ?

L'article intitulé « que respire-t-on près de la raffinerie de Donges ? » paru dans l'édition du journal Ouest France en date du 9/10 octobre 2021 résume les interrogations des riverain(e)s dongeois(e)s et leurs inquiétudes.

Air Pays de la Loire, chargé de mesurer les niveaux de composés organiques volatils dans l'environnement a produit plusieurs évaluations mesurant notamment la présence de benzène dans l'atmosphère, polluant classé *cancérogène pour l'homme* (Groupe 1 du Centre International de Recherche sur le Cancer) depuis 1979.

Le rapport Air Pays de la Loire de 2020 a montré que deux secteurs sont particulièrement concernés (le lieu-dit autour de la Héliardière et le quartier Pasteur dans une moindre mesure).

- Le site Pasteur correspond à une zone résidentielle la plus proche du cœur de la raffinerie, mais n'est impacté que par des vents de Sud-Est qui ne sont pas dominants (seulement 6% du temps).

-La Héliardière correspond à un site placé sous les vents dominants (Ouest, Sud Ouest) avec les effluves des stockages Ouest .

Suite à cette étude, l'application logique de la réglementation devrait conduire à la définition d'une mesure en continu tenant compte des émissions de polluants, des vents dominants et des densités de populations :

- Équiper ces 2 sites d'une station de mesure.
ou
- Choisir un site qui soit la synthèse des deux : un tel site, sous l'influence des dépôts par vents d'Ouest et sous l'influence de la raffinerie par vents de Sud-Est, pourrait se trouver près des écoles et du collège.

La nécessité de renforcer la surveillance sur cette zone, comme le demandait la DREAL dans son courrier à l'exploitant Total en date du 27 octobre 2020, apparaît bien comme une évidence. Conformément à cette attente, l'ADZRP a proposé à la DREAL et aux exploitants pétroliers une rencontre afin de définir des points de mesures (particules fines, composés organiques volatils) sur la commune de Donges tenant compte des populations et des vents dominants. Cette proposition a été transmise à l'occasion de la Commission de Suivi de Site réunie le 24 septembre dernier. Il n'a alors été nullement question d'attendre les résultats de 2022, ce qui reporterait de fait la surveillance en continu au mieux courant 2023 ...

Pourquoi la DREAL, convaincue hier de mettre en place une surveillance en continu des composés organiques volatils dans l'environnement de la raffinerie rétro-pédale aujourd'hui et fixe une autre échéance de ses préconisations sur la proposition de l'industriel ?

Pourquoi une telle réticence lorsqu'il est question du benzène sur la commune de Donges ?

La mairie de Donges a elle aussi bien des difficultés avec le sujet. Contrairement à toutes les autres communes de la CARENE présentes dans l'étude de zone, elle n'a toujours pas mesuré le benzène dans les écoles, conformément au décret N° 2015-1000 du 17 août 2015 qui fixait comme échéance pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches le 1^{er} janvier 2018 ...

La mise en place d'une mesure en continu du Benzène, permettrait à la mairie de Donges de ne pas procéder à ses frais aux mesures de benzène obligatoires dans les écoles, car elle pourrait s'appuyer sur les résultats de cette station permanente.

Les Dongeois(e)s disposeraient d'une mesure annuelle qui pourrait, sans discussion possible, sans méandre littéraire, être comparée aux valeurs réglementaires qui sont des moyennes annuelles.

La Transparence est nécessaire. La santé des riverains doit être prise en compte au plus vite.

L'ADZRP maintient sa demande de mesures en continu comme initialement prévu : à partir de janvier 2022.

Le bureau de l'Association.

POUR : Marie Aline LE CLER

